

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Picardie dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Picardie
4 rue Gustave Eiffel
60200 Compiègne
03 44 09 10 64
picardie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DE QUERRIEU

1 rue du Four des Champs
80115 Querrieu
03 22 40 16 09
mairie.querrieu@wanadoo.fr

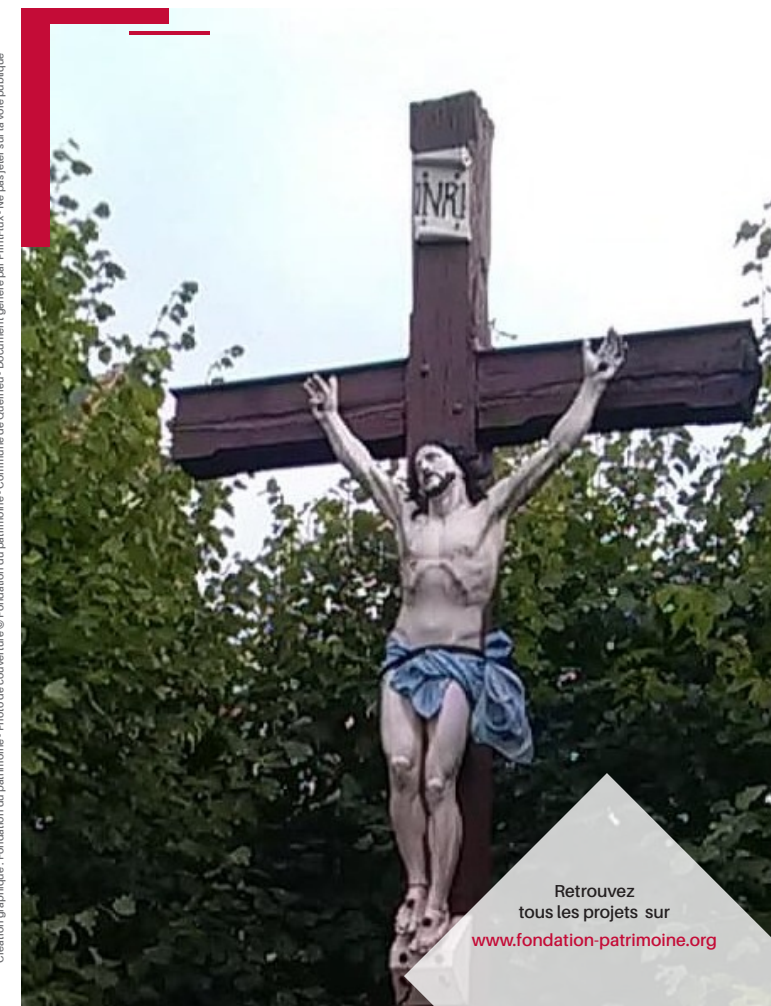


► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DU

**calvaire
de Querrieu**

Somme - Picardie



Création graphique - Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Commune de Querrieu - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Au XIXe siècle, des prêtres missionnaires parcouraient le pays en organisant des cérémonies et des rassemblements importants au cours desquels ils prêchaient de façon percutante et imagée. Une croix en bois était souvent élevée dans le village à la fin de leur mission afin d'entretenir et stimuler la foi des fidèles. C'est ainsi que fut élevée cette croix à la fin du XIXe siècle devant l'église Saint-Gervais et Saint-Protais de Querrieu.

LE PROJET DE RESTAURATION

Constituée d'une poutre en chêne de quatre mètres de haut et d'un Christ en fonte, cette croix de mission, entourée de tilleuls, domine la place de l'église. Elle n'a malheureusement pu supporter les outrages du temps. Rongée par l'humidité à la base, elle **menaçait de s'écrouler** sous le poids du Christ. Par souci de sécurité, la commune a été obligée de **déposer l'édifice**. Un artisan

ébéniste sera en charge de reconstruire la croix en bois et de restaurer le Christ par aérogommage et peinture.

UN TERRITOIRE SOUDÉ AUTOUR DU PROJET

La commune de Querrieu appelle à sauver sa croix de mission qui fait partie intégrante du village et se doit d'être sauvée.

Aidez la commune à sauver son patrimoine local.

Vos dons serviront à sa restauration intégrale.

Montant des travaux	5 553 € HT
Objectif de collecte	5 500 €
Début des travaux	Novembre 2020

Crédit photos © Fondation du patrimoine - Commune de Querrieu



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du calvaire de Querrieu

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/69751
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
calvaire de Querrieu

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre